

**DEPARTEMENT HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE THANN**

COMMUNE DE BITSCHWILLER LES THANN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Conseillers élus : 19
Conseillers en 19
fonction :
Conseillers présents : 19

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Jean-Marie MICHEL - MAIRE**

Présents : MM. et Mmes Jean-Marie MICHEL, Pascal FERRARI, Denise STUCKER, Denis AUER, Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Michel THROO, Alain SCHOULER, André DIEMER, Pierre REBISCHUNG, Brigitte MUNSCH, Catherine KRETZ, Michel STURM, Aurélie JARRIGE, Katia HALLER, Héroïse LIEBER, Marie-Dominique MLYNEK, Christophe ADAM, Emmanuelle RUFFIO, Fabien DEBRUT.

Procurations

=====

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2014
2. Désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte de la Thur Amont
3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Thann-Cernay
4. Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la maison de retraite « Jules Scheurer » de Bitschwiller-lès-Thann
5. Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
6. Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (BRIGADE VERTE)
7. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
8. Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières
9. Election des représentants de la commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires
10. Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
11. Désignation des représentants de la commune à la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) et aux GIC 14 et 15
12. Désignation d'un correspondant défense
13. Constitution des commissions communales
14. Election des membres de la commission d'appel d'offres
15. Désignation du Maire en tant que représentant de la commune auprès de l'Association Syndicale des Propriétaires du Quartier de la Fonderie

16. Délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
17. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
18. Décisions diverses
19. Divers et Communications

=====

POINT N° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 mars 2014. (Sont concernés les élus du mandat 2008 – 2014).

POINT N° 2

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AMONT

Le conseil municipal est appelé à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte de la Thur Amont.

Par vote secret ont été désignés :

<u>Délégué titulaire</u> :	THROO Michel	19 voix
<u>Délégué suppléant</u> :	DIEMER André	19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de la Thur Amont.

- **THROO Michel** **Titulaire**
- **DIEMER André** **Suppléant**

POINT N° 3

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE THANN – CERNAY

Le conseil municipal est appelé à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte THANN CERNAY

Par vote secret ont été désignés :

<u>Délégué titulaire</u> :	DIEMER André	19 voix
<u>Délégué suppléant</u> :	THROO Michel	19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte THANN CERNAY

- **DIEMER André** **Titulaire**
- **THROO Michel** **Suppléant**

POINT N° 4**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU
C.A. DE LA MAISON DE RETRAITE « JULES SCHEURER » DE
BITSCHWILLER**

Le conseil municipal est appelé à désigner les représentants de la commune qui siégeront au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Jules Scheurer » de Bitschwiller. Cette nomination ne portera que sur une année environ en raison de la fusion multi-sites avec les établissements hospitaliers de Thann, Cernay et Mulhouse. M. le Maire est membre de droit.

Par vote secret ont été désignés :

- SCHOULER Alain 19 voix
- MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Jules Scheurer » de Bitschwiller

- **SCHOULER Alain 19 voix**
- **MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette 19 voix**

POINT N° 5**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le conseil municipal est appelé à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Par vote secret ont été désignés :

- MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette 19 voix
- SCHOULER Alain 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut Rhin

- **MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette 19 voix**
- **SCHOULER Alain 19 voix**

POINT N° 6**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT
MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX - BRIGADE VERTE**

Le conseil municipal est appelé à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (BRIGADE VERTE).

Par vote secret ont été désignés :

- Délégué titulaire : AUER Denis 19 voix
Délégué suppléant : STURM Michel 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (BRIGADE VERTE).

- **AUER Denis** Titulaire
- **STURM Michel** Suppléant

POINT N° 7

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Le conseil municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Par vote secret ont été désignés :

Délégué titulaire : AUER Denis 19 voix
Délégué suppléant : SCHOULER Alain 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

- **AUER Denis** Titulaire
- **SCHOULER Alain** Suppléant

POINT N° 8

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le conseil municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de l'Association des Communes Forestières.

Par vote secret ont été désignés :

Délégué titulaire : SCHOULER Alain 19 voix
Délégué suppléant : ADAM Christophe 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières :

- **SCHOULER Alain** Titulaire
- **ADAM Christophe** Suppléant

POINT N° 9

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS

M. le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté du 7 novembre 2005 et le décret n°2013-412 du 17 mai 2013, portent organisation des comités consultatifs communaux des sapeurs-pompiers volontaires.

L'arrêté précité dispose que les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers composant le corps communal.

Cet arrêté prévoit également que le comité consultatif soit présidé par le Maire et comprenne un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus de sapeurs-pompiers volontaires du corps communal. Le Maire étant membre de droit et inclus dans le nombre de représentants de la commune, il convient de désigner 4 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au sein du conseil Municipal.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et par vote au scrutin secret,

Le conseil municipal désigne par 19 voix sur 19 des suffrages exprimés les membres suivants pour siéger au sein du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires	Suppléant
MICHEL Jean-Marie, Maire	MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette, Adjointe
THROO Michel, Adjoint	STURM Michel, Conseiller
DIEMER André, Conseiller	DEBRUT Fabien, Conseiller
ADAM Christophe, Conseiller	STUCKER Denise, Adjointe
RUFFIO Emmanuelle, Conseillère	SCHOULER Alain, Conseiller

POINT N° 10

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire fait connaître au conseil municipal les articles R123-7, R123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille, ainsi que l'article L123-6 fixant les dispositions ayant trait à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du nombre de ses membres à élire.

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 6 le nombre des membres à élire.

Le Maire procédera en conséquence à la nomination de 5 autres membres.

Le conseil municipal est appelé à désigner les membres qui représenteront la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Une seule liste est présentée.

Par vote secret ont été désignés :

- STUCKER Denise 19 voix
- MUNSCH Brigitte 19 voix
- KRETZ Catherine 19 voix
- AUER Denis 19 voix
- RUFFIO Emmanuelle 19 voix
- SCHOULER Alain 19 voix

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- **STUCKER Denise**
- **MUNSCH Brigitte**
- **KRETZ Catherine**

- AUER Denis
- RUFFIO Emmanuelle
- SCHOULER Alain.

POINT N° 11

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA
COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4C)
ET AUX GIC 14 ET 15**

M. le Maire fait connaître à l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal et conformément au cahier des charges (article 7.2), il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Les conseillers municipaux suivants sont désignés pour faire partie de la Commission Communale Consultative de la Chasse :

- AUER Denis
- FERRARI Pascal
- THROO Michel
- ADAM Christophe

M. AUER Denis représentera la Commune au GIC 14 et M. FERRARI Pascal au GIC 15.

POINT N° 12

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. Alain SCHOULER est désigné à l'unanimité des présents correspondant défense.

POINT N° 13

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire rappelle que le conseil municipal a la possibilité de créer des commissions communales. Ces commissions sont chargées des discussions et travaux préparatoires pour certains dossiers. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions mais il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal. Les Adjointes sont membres d'office de toutes les commissions. Sur proposition du Maire des personnes qualifiées seront intégrées aux commissions.

Après avoir entendu les explications du Maire,

le conseil municipal passe au vote pour la création des différentes commissions, comités consultatifs (L. 2143-2 du CGCT) et à la nomination des membres :

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ DIEMER André
- ✚ ADAM Christophe
- ✚ SCHOULER Alain
- ✚ STURM Michel
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique
- ✚ RUFFIO Emmanuelle

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ ADAM Christophe
- ✚ REBISCHUNG Pierre
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ DEBRUT Fabien
- ✚ MUNSCH Brigitte
- ✚ SCHOULER Alain

COMMISSION DE L'URBANISME

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ DIEMER André
- ✚ STURM Michel
- ✚ KRETZ Catherine
- ✚ SCHOULER Alain
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique
- ✚ REBISCHUNG Pierre

COMMISSION DE SECURITE POUR LES PISTES DE SKI

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ HALLER Katia
- ✚ DIEMER André
- ✚ LIEBER Héroïse
- ✚ STURM Michel

COMMISSION DES TRAVAUX

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ DIEMER André
- ✚ STURM Michel
- ✚ KRETZ Catherine
- ✚ SCHOULER Alain
- ✚ DEBRUT Fabien
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ REBISCHUNG Pierre

COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DU COMPLEXE SPORTIF

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal - Titulaire
- ✚ STUCKER Denise - Titulaire
- ✚ AUER Denis - Titulaire
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette - Titulaire
- ✚ THROO Michel - Titulaire
- ✚ RUFFIO Emmanuelle - Titulaire
- ✚ LIEBER Héroïse - Titulaire
- ✚ MUNSCH Brigitte - Titulaire
- ✚ JARRIGE Aurélie - Titulaire
- ✚ SCHOULER Alain – Suppléant
- ✚ ADAM Christophe – Suppléant
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique – Suppléante
- ✚ REBISCHUNG Pierre – Suppléant
- ✚ HALLER Katia – Suppléante
- ✚ DIEMER André – Suppléant
- ✚ STURM Michel – Suppléant
- ✚ KRETZ Catherine – Suppléante
- ✚ DEBRUT Fabien – Suppléant

COMMISSION EN CHARGE DES SOCIETES REUNIES BITSCHWILLER

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ MUNSCH Brigitte
- ✚ LIEBER Héroïse
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique
- ✚ JARRIGE Aurélie

COMMISSION DE FLEURISSEMENT

- ✚ STUCKER Denise
- ✚ HALLER Katia
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique
- ✚ LIEBER Héroïse
- ✚ SCHOULER Alain
- ✚ AUER Denis
- ✚ DIEMER André

COMMISSION DE NOEL

- ✚ THROO Michel
- ✚ AUER Denis
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ MLYNEK Marie-Dominique
- ✚ HALLER Katia
- ✚ JARRIGE Aurélie
- ✚ MUNSCH Brigitte
- ✚ STURM Michel

COMITE CONSULTATIF DE L'INFORMATION (L. 2143-2 DU CGCT)

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ FERRARI Pascal
- ✚ STUCKER Denise
- ✚ AUER Denis
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ THROO Michel
- ✚ MUNSCH Brigitte
- ✚ DIEMER André
- ✚ SCHOULER Alain
- ✚ DEBRUT Fabien
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ ADAM Christophe
- ✚ GASSER Jean-Pierre – Personne qualifiée
- ✚ PETERSCHMITT Jean – Personne qualifiée

COMITE CONSULTATIF EN CHARGE POUR LE REMPLACEMENT VEHICULE SP (L. 2143-2 DU CGCT)

- ✚ MICHEL Jean-Marie – MAIRE
- ✚ THROO Michel
- ✚ DIEMER André
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ ADAM Christophe
- ✚ REBISCHUNG Pierre – Chef de Corps

**COMITE CONSULTATIF EN CHARGE DES
RYTHMES SCOLAIRES (L. 2143-2 DU CGCT)**

- ✚ MICHEL Jean-Marie - MAIRE
- ✚ MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette
- ✚ HALLER Katia
- ✚ RUFFIO Emmanuelle
- ✚ PETERSCHMITT Jean – Personne qualifiée

POINT N° 14

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil municipal

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret,

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Une seule liste comprenant les noms suivants est présentée. Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Délégués titulaires :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| • THROO Michel | 19 voix |
| • RUFFIO Emmanuelle | 19 voix |
| • MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette | 19 voix |

Délégués Suppléants :

- | | |
|---------------------|---------|
| • DIEMER André | 19 voix |
| • REBISCHUNG Pierre | 19 voix |
| • SCHOULER Alain | 19 voix |

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu la majorité absolue sont désignés :

Président de la commission d'appel d'offres : **M. MICHEL Jean-Marie - Maire**

Les 3 délégués titulaires sont :

- **THROO Michel**
- **RUFFIO Emmanuelle**
- **MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette**

Les 3 délégués suppléants sont :

- **DIEMER André**
- **REBISCHUNG Pierre**
- **SCHOULER Alain**

POINT N° 15**COPROPRIETE DU QUARTIER INDUSTRIEL DE LA FONDERIE
REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune possède certains lots au quartier industriel de la Fonderie et que de ce fait, elle doit être représentée aux Assemblées Générales de la copropriété.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à intervenir pour le compte de la Commune et prendre toutes les décisions nécessaires lors des assemblées générales des copropriétaires de l'ensemble industriel, artisanal et communal du Quartier de la Fonderie et constituant l'association syndicale des propriétaires.
- Habilité le Maire à cet effet pour la durée du mandat.

POINT N° 16**DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après débat,

Décide à l'unanimité de donner au Maire, pour toute la durée du mandat, les délégations suivantes et de le charger :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 207 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de 150 000 € H.T. pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes pour une valeur allant jusqu'à 10 000 € ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 5 000 € ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 100 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal : défense recours.

POINT N° 17**INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- Décide, par 18 voix pour, d'accorder une indemnité de fonction au Maire à 75 % du taux maximal avec effet au 29 mars 2014 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et pendant la durée du mandat à :
 - communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximum est de 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1015 : Soit 75 % de 1634.63 € brut = 1 225,97 €/mois à ce jour.

M. le Maire déclare qu'il souhaite ne percevoir que 75 % de l'indemnité fixée ci-dessus soit 1225.97 €/ mois. Il souhaite faire un geste personnel au profit du CCAS, la différence (25 %) servira à alimenter la contribution communale reversée au profit de la caisse du CCAS.

- Décide, d'appliquer la revalorisation automatique à chaque augmentation de traitement dans la fonction publique territoriale.

POINT N° 17A**INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

VU les arrêtés municipaux du 31.03.2014 portant délégation de fonctions aux adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Décide, par 15 voix pour et 4 abstentions, d'accorder une indemnité de fonction aux 5 adjoints ayant délégation, au taux maximum, avec effet au 29 MARS 2014 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire et pendant la durée du mandat à :
 - communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximum est de 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1015 : 627.24 € brut par mois à ce jour.

- Décide d'appliquer la revalorisation automatique à chaque augmentation de traitement dans la fonction publique territoriale.

POINT N° 18

DECISIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée des prochaines réunions :

- Mardi le 15 avril 2014 à 20 h : Comité de pilotage – Rythmes scolaires.
- Samedi le 19 avril 2014 à 9 h : Visite du patrimoine communal et suivi des travaux de mise aux normes de la RN 66 (passages piétons et abris-bus – mise aux normes de l'éclairage public du centre village.
Rendez-vous devant la Mairie.
- Vendredi 25 avril à 19 h à la Mairie : Réception pour le départ de Mme Edith LUTTRINGER en retraite et remise de la médaille régionale, départementale et Communale à M. Serge CAZZIA.
- Lundi 28 avril 2014 à 20 h : Commission urbanisme.
- Mardi 6 mai 2014 à 20h : Commission information.
- Jeudi 8 mai 2014 à 10 h : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945.
- les 21 juin et 22 juin 2014 : Tour de la Vallée organisé par le Club Vosgien. Départ de la salle des fêtes de Bitschwiller.

POINT N° 19

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Le bulletin communal de printemps est prêt à être distribué. M. le Maire remercie la commission de l'information qui l'a préparé, M. Pascal FERRARI qui a piloté sa réalisation et Mme Virginie FIMBEL qui en a assuré le secrétariat.
- M. Michel THROO indique que la Société OPTEOR, sous contrat avec la Commune pour tous les travaux électriques, a changé de raison sociale et se dénomme désormais ACTEMIUM
- M. Alain SCHOULER demande des précisions quant à l'avancement du dossier de remplacement de la toiture du Thannerhubel : M. le Maire lui indique qu'il vient de rencontrer l'architecte M. KOESSLER le 8 avril dernier. Le programme d'intervention a été défini. Les locataires sont invités en Mairie le 24 avril prochain pour prendre connaissance de l'avancement du dossier et le marché devrait être lancé fin avril. Les travaux devraient débuter mi-septembre pour s'achever vers la mi-octobre.
- Les travaux de mise aux normes de la RN 66 trouveront leurs exécutions courant de l'été pour être achevés à la rentrée scolaire.

Mmes Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT et Denise STUCKER invitent l'assemblée communale au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 h 50.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Bitschwiller-lès-Thann de la séance du 14 avril 2014**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MICHEL Jean-Marie	Maire		
FERRARI Pascal	Adjoint		
STUCKER Denise	Adjointe		
AUER Denis	Adjoint		
MAGNIN-ROBERT Marie-Antoinette	Adjointe		
THROO Michel	Adjoint		
SCHOULER Alain	Conseiller		
DIEMER André	Conseiller		
REBISCHUNG Pierre	Conseiller		
MUNSCH Brigitte	Conseillère		
KRETZ Catherine	Conseillère		
STURM Michel	Conseiller		
JARRIGE Aurélie	Conseillère		

HALLER Katia	Conseillère		
LIEBER Héloïse	Conseillère		
MLYNEK Marie-Dominique	Conseillère		
ADAM Christophe	Conseiller		
RUFFIO Emmanuelle	Conseillère		
DEBRUT Fabien	Conseiller		